



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT
ET DE LA FORMATION
BUREAU DU RECRUTEMENT
ET DE LA PROMOTION PROFESSIONNELLE
Section préparation aux concours
et examens professionnels

Notice d'information à l'usage des stagiaires affectés en administration centrale

Préparation aux épreuves du concours interne et de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché d'administration de l'État relevant du ministère de l'intérieur Session 2019

CONDITIONS D'ADMISSION A CONCOURIR :

CONCOURS INTERNE

Le concours interne s'adresse aux fonctionnaires et agents de l'État comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

EXAMEN PROFESSIONNEL

L'examen professionnel s'adresse aux secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ayant accompli, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle l'examen professionnel est organisé, au moins six années de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie B ou de niveau équivalent.

1 - OBJECTIF DE LA PREPARATION

L'épreuve écrite

La préparation à l'épreuve d'admissibilité consiste à renforcer la capacité des participants à répondre aux exigences de l'épreuve écrite qui porte sur la résolution d'une note ou d'un cas pratique à partir d'un dossier documentaire.

L'épreuve orale

La préparation à l'épreuve d'admission consiste à renforcer la capacité du candidat à préparer les éléments de son parcours professionnel ainsi qu'à se présenter face à un jury dans les meilleures conditions, au regard des exigences de l'épreuve orale en tenant compte des attentes des jurys.

2 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ÉCRITE

La préparation à distance proposée comprend 3 exercices d'entraînement. Un espace dédié à votre préparation sera également accessible sur la plate-forme FORMI de la sous-direction du recrutement et de la formation du ministère de l'intérieur.

Une fois l'inscription à la préparation enregistrée, le stagiaire recevra un message de confirmation ainsi que les modalités relatives à la connexion à la plate-forme e-formation, au téléchargement, au dépôt et à la correction des devoirs.

3 - CONTENU ET DEROULEMENT DE LA PREPARATION ORALE *(en cas d'admissibilité)*

Une préparation à l'épreuve orale réservée aux candidats admissibles sera organisée sur deux journées au Centre national de formation (CNF) du ministère de l'Intérieur situé 27, Cours des Petites Écuries à Lognes (77185).

Ces deux journées en présentiel sont axées sur des apports théoriques mais aussi des exercices de mise en situation, de débriefing avec le groupe et le stagiaire. L'approche pédagogique sera participative (travail en groupe, sous-groupe, individuel).

4 - OBLIGATION D'ASSIDUITE

Les stagiaires inscrits à la préparation s'engagent à respecter les modalités suivantes :

- renvoyer les devoirs à la correction aux dates prévues ;
- transmettre à la correction un minimum de deux devoirs sur les trois proposés ;
- suivre la formation en présentiel (si option choisie) ;
- se présenter aux épreuves du concours interne **ou** de l'examen professionnel.

Toute préparation ultérieure, quelle qu'elle soit lors de la session prochaine, sera refusée au stagiaire n'ayant pas respecté ces obligations.

5 - AIDE À LA CONSTITUTION DU DOSSIER RAEP

Une formation en ligne est accessible depuis l'intranet ou internet à partir de ce lien <https://eformation.sdrf.drh.interieur.gouv.fr/course/view.php?id=185>.

L'ouverture d'un compte est demandée aux nouveaux utilisateurs. Les candidats connus de la plate-forme doivent utiliser le nom d'utilisateur qui leur a été créé lors d'une inscription à une préparation de concours, de cours en ligne, etc... .

Cette formation e-learning est composée de plusieurs modules de quelques minutes chacun. Ces modules aideront le candidat à comprendre l'objectif du dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) et lui permettront de travailler à la constitution de son propre dossier.

Les inscriptions aux journées en présentiel, réservées aux agents de l'administration centrale, sont réalisées indépendamment des préparations sur l'offre de formation de la sous-direction du recrutement et de la formation (SDRF).

Pour accéder à la fiche d'inscription et connaître les dates de sessions, veuillez consulter sur le site intranet de la DRH rubrique **RECRUTEMENT & FORMATION** > **L'OFFRE DE FORMATION** ou cliquez [ici](#).

Des formations en présentiel d'aide à la constitution du dossier RAEP sont organisées au niveau local pour les agents situés en province.

6 - INSCRIPTION A LA PREPARATION

Les candidats devront impérativement mentionner sur la fiche d'inscription leur numéro de matricule (indiqué au dos de la carte agent).

La fiche d'inscription devra être complétée (dactylographiée) par le candidat, visée par son supérieur hiérarchique. Elle devra être adressée à l'animateur (ou correspondant) de la formation pour signature, qui sera chargé de la recenser.

Cette procédure d'inscription s'applique désormais à tous les candidats quel que soit leur périmètre d'affectation.

Toute demande d'inscription qui parviendra après le vendredi 26 octobre 2018 ne sera pas prise en compte.

7 - FINANCEMENT

Pédagogie: la prise en charge de cette préparation est assurée par la sous-direction du recrutement et de la formation.

Logistique (*pour les formations en présentiel*) : Les frais liés à l'hébergement, au transport et à la restauration des candidats sont à leur charge.

Attention : la sous-direction du recrutement et de la formation ne finance qu'une seule préparation par année et par apprenant.

8 - OBSERVATIONS

L'inscription à cette préparation ne vaut pas inscription au concours interne ou à l'examen professionnel.

Les candidats doivent s'inscrire au concours interne ou à l'examen professionnel par:

-> voie postale à l'adresse suivante :

27, cours des Petites Ecuries – 77185 LOGNES

ou

-> voie électronique sur le site internet du ministère : www.interieur.gouv.fr

Il est recommandé de privilégier l'inscription par voie électronique.